



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Françoise LE VERGE et Sylvie PELTA. Messieurs Alex BOUTELET, Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Pascal JACQUES et Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Stéphane MOREAU donne procuration à Monsieur Olivier KERBART

Secrétaire de Séance : Madame Pauline DESPLANQUES

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 24 Juin deux mille vingt-quatre a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1° Recensement de la Population 2025, choix d'un coordonnateur et d'agents recenseurs

Le Recensement de la Population est prévu sur les mois de janvier et février 2025 : un coordonnateur communal et deux agents recenseurs doivent être désignés.

Monsieur le Maire propose Madame Pauline DESPLANQUES, secrétaire de la Mairie de Prey, en tant que coordonnateur du recensement de la population.

Les agents recenseurs n'ont pas encore été sélectionnés. Monsieur le Maire propose de demander tout d'abord aux agents de la commune ; sans retour positif de leur part, l'offre sera proposée aux habitants de la Commune, à défaut ouverte à tous publics, sous la forme d'un CDD d'accroissement temporaire d'activité.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire à mettre en œuvre cette décision.

2° Installation d'une nouvelle aire de jeux pour l'école

Suite à un problème de sécurité relevé par l'organisme de certification sur le jeu extérieur de l'école maternelle, il a été démonté. Un projet de remplacement de l'aire de jeux a été présenté aux Elus, comprenant l'intégration du socle de béton restant en place.

Plusieurs propositions ont été faites avec différents modèles de jeux et de matériaux.

La proposition d'une aire de jeux en bois de robinier a été retenue par les Elus, pour un total de 35337,41 € TTC. Les subventions suivantes seront sollicitées : Département (30%) et EPN (50% du reste à charge).

La part restant à charge de la Commune serait de 35 % (10306,75 € HT). Le projet ne sera mis en œuvre qu'en cas d'obtention des subventions visées. Il sera retravaillé dans le cas contraire.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire et ses adjoints à mettre en œuvre ce projet.

3° Inscription à l'école des enfants domiciliés hors commune

Monsieur le Maire propose d'accueillir des enfants à l'école qui n'habitent pas la commune étant donné que la capacité d'accueil actuelle de l'école, le permet. De ce fait Monsieur le Maire propose de modifier un arrêté existant datant de 2008.

Nouveau libellé de l'arrêté, remplaçant le précédent datant du 9/6/2008 :

« Les dossiers des familles n'habitant pas notre commune et souhaitant scolariser leurs enfants à l'école de Prey, seront étudiés par ordre chronologique d'arrivée et seront acceptés sous condition de respect des critères suivants :

- Complétude du dossier déposé par les parents ;
- Signature d'une Convention écrite avec la Commune cédante indiquant notamment le montant de la participation de celle-ci aux frais de scolarités et activités extra-scolaires.
- Respect des normes décrivant le nombre maximum de convives servis au restaurant scolaire et nombre d'élèves par classe (l'avis du Rectorat pourra être sollicité sur ce point). »

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire à modifier le document énoncé.

4°Projet de Réhabilitation de l'Eglise de Prey – Phase diagnostic –

Le projet de réhabilitation de l'Eglise, déjà évoqué lors du Conseil Municipal du 8/4/2024, est repris ce soir suite à l'obtention d'une subvention de la DRAC de 3720 € sur la partie « diagnostic » du projet.

Il est demandé aux élus de valider un budget de 18600 € HT au profit du Cabinet d'Architecture Céline Berville, consistant à la réalisation de toutes les étapes allant des études préliminaires jusqu'au lancement des travaux proprement dit. Lorsque les devis des entreprises seront établis, d'autres subventions seront sollicitées dans le cadre de « Mon Village, Mon Amour » (département) et un financement complémentaire sera travaillé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour le lancement du diagnostic et autorisent le Maire à faire les démarches nécessaires.

5° Projet PEI

Suite au contrôle annuel des PEI effectué en cours d'été, le PEI n° 8 situé à l'entrée de la Rue de Villeneuve a été déclaré non conforme.

Avec l'appui de la cellule Défense Incendie de l'EPN, des devis ont aussitôt été demandés pour assurer une remise en service la plus rapide et une meilleure accessibilité en décalant l'emplacement d'environ 2 mètres. Des subventions seront sollicitées auprès de EPN-Fonds de Concours et Préfecture DETR-DSIL.

Le devis de l'entreprise EHTP d'un montant de 3598 € HT, a été retenu.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis et demander des subventions.

6° Projet d'achat d'un appareil de désherbage thermique.

En période de végétalisation (mars à octobre), pour lutter contre les mauvaises herbes qui envahissent trottoirs, cheminements piétons, caniveaux,... la commune utilise des moyens mécaniques (debroussailleuse) ou manuels (binette), depuis l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires. Ces techniques sont peu efficaces car persistance des racines et exposent les Agents à des facteurs de pénibilités ;

Un nouvel outil de désherbage thermique est présenté, de la marque RIPAGREEN. Il fonctionne avec un système d'air chaud produit par une bouteille de gaz, aux impacts limités sur l'environnement.

Son coût est de 2850 € HT. Une subvention sera demandée à EPN (Fonds de concours) pour prise en charge de 50 % du coût, soit un reste à charge pour la commune de 1425 €

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis.

7° Restructuration intérieure et modernisation de la salle des Associations

La Commune de Prey dispose d'une Salle des Associations, elle a été inaugurée le 1/1/2000 soit il y a bientôt 25 ans.

Cette salle accueille quotidiennement, en période scolaire, les Associations du village pour leurs activités culturelles, sportives, artistiques ou de divertissement.

Elles y produisent régulièrement des spectacles réunissant de nombreux villageois.

Après 25 années d'utilisation, la partie intérieure de cette salle a besoin d'être rénovée et restructurée afin d'offrir à ses utilisateurs un niveau de prestations améliorées et modernisées.

Après avoir défini en groupe de travail d'élus, le niveau des prestations attendues, 3 artisans de proximité ont été consultés et ont présenté leurs devis.

Le Groupe de Travail propose de retenir le devis MS Peinture-Travaux, au regard du prix de 11664.80 € HT, de la qualité reconnue de l'entreprise et du contact avec le commercial.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'accepter le projet sous condition d'obtenir un fonds de concours EPN.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis.

8° Achats de 4 défibrillateurs

Actuellement la commune est équipée de 2 défibrillateurs situés :

- A la Salle des Associations pour une utilisation en partenariat avec le stade municipal.
- A l'Intérieur de la cour d'école.

Leur ancienneté est de plus de 15 ans.

2 entreprises ont été sollicitées afin d'effectuer des devis pour 4 nouveaux Défibrillateurs (renouvellement des 2 appareils existants et 2 nouvelles installations prévues au Stade Municipal et Centre Bourg) :

- Dumont Sécurité pour un total de 7804 € HT
- Monville Médical pour un total de 6089.98 HT

Une demande de subvention auprès de l'EPN sera effectuée pour l'achat des 4 défibrillateurs. L'offre de Monville Médical est privilégiée.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'accepter le projet sous condition d'obtenir un fonds de concours EPN. A défaut, le dossier (notamment le nombre d'équipements achetés) sera réévalué.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis.

9° Aménagement des Espaces Verts

Dominique DAVARD, Pascal JACQUES, Françoise LE VERGE et Sylvie PELTA présentent le projet d'aménagement des Espaces Verts de la place René Cardin, qu'ils ont menés ; Il vise à restaurer un îlot de nature au sein du village, favorable à la biodiversité, adapté au changement climatique, agréable à vivre et à observer et ludique pour les enfants.

La place, d'une surface d'environ 3200 m², est actuellement enherbée, plantée des derniers pommiers à cidre issus du verger d'antan, avec un ancien terrain de basket.

Le groupe d'Elus a travaillé sur le sujet et, avec l'appui d'un Référent Espaces Verts du Département, propose les travaux suivants :

- Plantation de 10 arbres d'ornement
- Plantation de 10 arbres fruitiers pour un nouveau verger d'espèces variées et locales
- Plantation d'arbustes d'ornement autour du Cidex
- Abattage et dessouchage des arbres malades
- Embellissement de la noue en prairie naturelle fleurie
- Renaturation du terrain de basket (désimperméabilisation du terrain)
- Aménagement de places supplémentaires de parking (environ 9 places) pour les parents des enfants scolarisés, création d'un parking végétalisé (préparation du sol, remplacement du grave compacté par la pose d'une grille de type GrassProtecta), pose de rondins diamètre 18 tous les 2 mètres

A ce titre, 4 devis ont été réalisés par les entreprises : ABC Jardin, NormandVert, Parc Eure, et le lycée HortiPôle

Après étude de ces devis le groupe d'Elus propose l'Entreprise Parc Eure en raison du rapport qualité/prix, pour un montant de l'ordre de 20 000 € (quelques options restent à préciser).

Des subventions seront sollicitées auprès des Fonds Verts (Préfet), Eure Transition Verte (Département) et Evreux Portes de Normandie.

Le lancement effectif du projet est soumis à l'obtention des subventions visées et décrites ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, choix du prestataire et les modalités de mise en œuvre.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis.

10° Budget de fonctionnement pour l'école

Afin que l'école puisse rester autonome dans l'achat de ses fournitures scolaires et dans l'organisation de ses activités, et considérant que la réglementation autorise l'engagement de la Commune pour des dépenses imprévues, d'un montant limité, le conseil municipal décide d'attribuer un budget de fonctionnement de 5 300 €, identique aux autres années. Ce montant sera pris sur le compte « Charges courantes » numéro 65888, et non sur le compte 65748 destiné aux subventions des associations communales. Ce budget sera versé sur le compte de l'OCCE de l'école de Prey.

Ce transfert sera régularisé par les actes administratifs, s'il y a lieu, lors du prochain Conseil Municipal.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire à effectuer la régularisation de l'acte administratif.

11° Création d'un arrêté d'amendement pour le non-ramassage des déjections canines sur le territoire de la commune

Suite à des plaintes récurrentes et les observations relatives à la présence de déjections canines non ramassées dans divers secteurs de la commune, considérant que le non-ramassage des déjections canines constitue une nuisance pour les espaces publics, un risque pour la santé publique, et un impact négatif pour l'image de la commune, considérant les mesures préventives déjà déployées, des mesures dissuasives et de sensibilisation sont désormais nécessaires. La mise en place d'un arrêté d'amendement pour le non-ramassage des déjections canines permettra d'encadrer et de sanctionner les comportements non conformes tout en favorisant le respect des règles de propreté,

Le Conseil Municipal décide :

1. De créer un arrêté municipal visant à instaurer des amendes pour le non-ramassage des déjections canines sur le territoire communal.
2. Que l'arrêté précisera les éléments suivants :
 - Les obligations des propriétaires de chiens en matière de ramassage des déjections canines,
 - Le montant de l'amende en cas de non-conformité, qui sera fixé à 100 euros,

Ce transfert sera régularisé par les actes administratifs, s'il y a lieu, lors du prochain Conseil Municipal.

Vote : La majorité des élus représentés, soit 12 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition, autorisent Monsieur le Maire à préparer l'arrêté correspondant.

Madame Sylvie DUBOIS et Monsieur Pascal JACQUES s'abstiennent.

12°Création d'un arrêté concernant le vagabondage des animaux errants sur le territoire de la commune

Nous constatons au cours des derniers mois, une augmentation importante d'appels téléphoniques et interventions de la Gendarmerie en raison de chiens errants sur le territoire communal.

Considérant que le vagabondage des animaux errants peut entraîner des risques pour la sécurité routière, publique, des problèmes de propreté, des désagréments pour les résidents et une perte de temps en démarche de recherche du propriétaire et remise en main de l'animal, il est nécessaire de mettre en place des mesures réglementaires pour encadrer et sanctionner le vagabondage des animaux errants.

Le Conseil Municipal décide de créer un arrêté municipal visant à réglementer le vagabondage des animaux errants sur le territoire communal.

Que l'arrêté précisera les éléments suivants :

- Les obligations des propriétaires d'animaux en matière de contrôle et de garde de leurs animaux pour éviter qu'ils ne deviennent errants,
- Les procédures à suivre pour la capture et le placement des animaux errants, y compris la collaboration avec les services de fourrière ou les associations de protection animale,
- Les modalités de signalement des animaux errants par les citoyens,

D'instaurer un système d'amendes pour les propriétaires dont les animaux sont trouvés errants, avec les dispositions suivantes :

- Le montant de l'amende pour chaque infraction sera fixé lors d'un prochain conseil
- Les conditions dans lesquelles les amendes seront appliquées, incluant les procédures de constatation des infractions par les agents compétents,

Vote : La majorité des élus représentés, soit 10 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition, autorisent Monsieur le Maire à préparer l'arrête correspondant.

Monsieur Pascal JACQUES, Madame Françoise LE VERGE et Madame Sylvie DUBOIS votent contre.

Madame Sylvie PELTA s'abstient.

13° Questions diverses

- A) Concernant le projet Métha 92, Olivier KERBART remercie Lionel BOLAND et Françoise LE VERGE pour leur participation. Après avoir contacté les cultivateurs concernés, sans retour de leur part à ce jour, l'étude du dossier montre que la commune de Prey ne sera que très peu impactée par ce projet, notamment sur le plan routier. Le plan d'épandage étant surdimensionné, les nuisances prévues se limiteront à de légères variations sonores et à de faibles odeurs. Nous ne manquerons pas de reprendre contact avec les cultivateurs si la situation venait à évoluer. Toute personne souhaitant obtenir plus d'informations peut prendre rendez-vous auprès de la mairie pour en discuter plus en détail.
- B) Concernant la journée du Patrimoine prévue le Samedi 21 Septembre 2024 à l'Eglise de Prey ; en raison d'un mariage prévu aux mêmes horaires, la journée du patrimoine est annulée.
- C) Au sujet du sentier et de la Mare de Garencières, une prochaine délibération sera faite car le conseil municipal retravaille dessus
- D) Au niveau de la rue Passot, des administrés se plaignent de voitures qui passent à une vitesse de plus de 30 km/h. Considérant que la circulation à cet endroit est exclusivement résidentielle, l'ensemble du conseil

municipal ne donne pas suite au sujet.

- E) Concernant la demande de paillage en périphérie de la Mare rue Charles de Gaulle, le conseil prend en compte l'avis pertinent et l'ensemble du service technique travaille sur le sujet. Une idée de bâche a déjà été évoquée.
- F) La problématique du taillage des haies début automne va être étudiée pendant ce trimestre. Pour rappel, l'ensemble du conseil municipal informe la population que nous ne taillons plus les haies de Mars à Septembre.

Fin de la séance : 21h40